

MÉMOIRE

DU
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC



ET DE
L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS
ET CARTONS



présenté dans le cadre
des consultations publiques de la
Communauté métropolitaine de Montréal concernant
le Plan métropolitain de gestion
des matières résiduelles (PMGMR)

Décembre 2003

L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS ET CARTONS LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS ET CARTONS (ARP)

L'Association des recycleurs de papiers et cartons (ARP) représente les usines papetières qui utilisent des fibres récupérées de papiers et de cartons dans la fabrication des produits du papier et du carton (Annexe 1). Les membres de l'Association utilisent des papiers récupérés dans 41 localités à travers le Canada et consomment près de 88 % des papiers récupérés utilisés au pays. Le mandat de l'ARP est de faire la promotion de la récupération des papiers postconsommation, travailler avec ses membres à la résolution des problèmes rencontrés par l'industrie et faire la collecte et la diffusion des données sur l'utilisation des papiers récupérés au Canada.

Depuis 1990, l'industrie canadienne des pâtes et papiers a investi des sommes majeures dans la construction d'installation de désencrage et dans la modernisation des procédés de tri, permettant ainsi aux usines d'utiliser un éventail toujours plus large de papiers et de cartons récupérés. L'industrie compte aujourd'hui sur le territoire canadien plus de 70 usines qui consomment, en totalité ou en partie, des papiers et cartons récupérés.

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ)

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) regroupe treize (13) sociétés productrices de pâtes et papiers au sein de son comité sectoriel dédié à ce secteur (Annexe 2), lesquelles assurent près de 97 % de la production totale québécoise. Il existe actuellement 62 usines produisant des pâtes et papiers au Québec.

La mission du Conseil est d'être le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. Il représente la très grande majorité des entreprises de sciage résineux, de pâtes, papiers et cartons oeuvrant au Québec. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources. Le Conseil œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE : UN MOTEUR ÉCONOMIQUE

L'industrie des pâtes et papiers est un des principaux moteurs économiques du Québec. En 2001, la valeur de sa production s'est élevée à 12,2 milliards \$. Contrairement à plusieurs autres secteurs économiques, l'industrie papetière québécoise fait en grande partie appel à des intrants disponibles ici même, si bien que ses 7,9 milliards \$ d'exportations se sont traduits, en 2000, par une contribution nette à la balance commerciale québécoise de 6,8 milliards \$.

S'il est parfois difficile d'attirer la grande entreprise en région, l'industrie papetière fait exception à la règle. C'est en effet à l'extérieur des grands centres urbains qu'est localisée la majeure partie des 62 usines de pâtes et papiers, présentes dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Elles emploient directement 32 000 personnes et génèrent 61 000 emplois indirects et induits. Au total, c'est 1,7 milliard \$ qui est annuellement versé en salaires par les usines de pâtes et papiers du Québec.

À lui seul, le secteur papetier compte pour 10 % des livraisons manufacturières totales du Québec. Sa compétitivité est grandement influencée par le contexte économique nord-américain et mondial. Au cours de la période 1994-2000, l'industrie québécoise des pâtes et papiers a effectué des investissements en immobilisations d'une valeur de 6,1 milliards \$, soit 19,4 % de toutes les dépenses manufacturières québécoises de cette nature. De plus, ses frais de réparations ont totalisé 1,5 milliard \$ en trois ans (1996-1998), soit 500 millions \$ par année en moyenne.

Une partie appréciable des achats de biens et d'équipements, des contrats d'entretien, de transport, de fabrication et d'usinage de pièces, de même que des services de toutes sortes auxquels l'industrie fait appel est réalisée à proximité des usines, c'est-à-dire dans les régions. Lorsque l'industrie papetière traverse une période difficile, ces dernières en subissent nécessairement le contrecoup.

TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS ET CARTONS LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC	i
L'Association des recycleurs de papiers et cartons (ARP).....	i
Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ).....	i
L'industrie papetière : un moteur économique	ii
INTRODUCTION	5
LE RECYCLAGE DU PAPIER	7
La qualité des fibres récupérées : une nécessité pour l'industrie	8
LE FINANCEMENT DU PMGMR	11
CONCLUSION	12

INTRODUCTION

Certains aspects du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) touchent directement les fabricants de pâtes et papiers. En effet, d'une part, plusieurs sociétés membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et celles de l'Association des recycleurs de papiers et cartons (ARP) fabriquent de nouveaux produits à partir de vieux papiers et cartons récupérés. Elles peuvent être dépositaires de marques de commerce comme par exemple des mouchoirs, des essuie-tout, du papier hygiénique et du papier à photocopie. Elles peuvent aussi agir comme fournisseurs d'emballages primaires et secondaires utilisés dans le transport des produits ou directement aux points de vente.

D'autre part, ces mêmes sociétés sont interpellées par des choix découlant du PMGMR car ce sont elles qui achètent le papier et le carton récupérés par les systèmes de collecte afin de les réintégrer dans leurs procédés de transformation. Au Québec, 40 usines appartenant à 11 papetières utilisent des fibres secondaires dans leurs procédés et 28 achètent des fibres récupérées. Pour 16 d'entre elles, la fibre secondaire constitue la principale source de matière première. L'approvisionnement de ce type de fibre prend de plus en plus d'ampleur. Aujourd'hui, il représente plus de 18 % de la matière ligneuse consommée par l'industrie des pâtes et papiers. L'ensemble des papetières québécoises recycle plus de 2 millions de tonnes de vieux papiers et cartons par année, ce qui représente des achats de plusieurs centaines de millions de dollars.

Dans le contexte actuel, le recyclage trouve tout son sens tant sur le plan économique qu'environnemental. Les papiers et cartons ne sont plus jetés dans les sites d'enfouissement, ils sont réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits papetiers.

Devant la mise en place de la *Politique de gestion des matières résiduelles* et l'implication de l'industrie des pâtes et papiers dans le recyclage croissant de la fibre récupérée, le CIFQ a adopté au mois de décembre 2000 une position en regard de l'engagement des sociétés membres dans le domaine de la récupération et du recyclage :

Les sociétés membres du CIFQ s'engagent à acheter, au prix du marché, des quantités de papier récupéré ou de pâte désencrée égales à celles qu'elles peuvent utiliser, ce qui équivaut, tout au moins, aux quantités de papier et carton mises en marché au Québec et qui aboutissent entre les mains des résidents québécois.

Cet engagement de l'industrie, qui ne peut évidemment pas s'appliquer usine par usine, va au-delà de l'objectif du gouvernement du Québec qui est de récupérer 60 % du papier utilisé dans les foyers québécois.

L'industrie papetière est disposée à :

- *Collaborer, avec les utilisateurs de marques de commerce, à la mise en place d'un programme d'aide aux municipalités et récupérateurs afin de développer des systèmes de récupération et de valorisation performants qui répondent aux critères de qualité de l'industrie.*
- *Conclure, avec les MRC, les municipalités et les autres intervenants, des ententes de partenariat visant la récupération et la valorisation des fibres secondaires sur le territoire du Québec.*
- *Faire les efforts nécessaires pour s'assurer que les contenants, les emballages et les imprimés mis sur le marché au Québec soient recyclables.*

Enfin, l'industrie papetière supporte un programme de gestion des matières résiduelles dont les pourcentages de taux de récupération sont établis en considérant les pourcentages de valorisation.

Avec un taux de fibre de plus de 71 %¹ du contenu du bac de la collecte sélective municipale, l'industrie des pâtes et papiers est la principale utilisatrice des matières résiduelles récupérées et constitue un acteur important pour la valorisation de ces matières.

Le présent mémoire commentera plus précisément deux aspects du plan. D'abord, la question de la qualité des fibres récupérées et le financement de la collecte sélective.

¹ Source : Caractérisation des matières résiduelles au Québec, octobre 2000

LE RECYCLAGE DU PAPIER

Dès 1960, l'industrie des pâtes et papiers du Québec recyclait des fibres récupérées. Au cours des dix dernières années, confrontées à de nouvelles exigences de la part de certains clients, à une demande croissante des consommateurs pour ce type de produits et désireuses de contribuer à la valorisation des résidus, les papetières québécoises ont considérablement augmenté l'utilisation de vieux papiers et cartons dans leurs procédés de fabrication. Le taux d'utilisation canadien est certainement représentatif du taux québécois. Il est passé de 8.4 % en 1980 à 11.2 % en 1990 et à plus de 24 % dix ans plus tard.

À la base du recyclage se trouvent les consommateurs de produits papetiers, lesquels sont de plus en plus conscients de l'importance de respecter l'environnement et de freiner le recours à l'enfouissement. Alors qu'autrefois les municipalités du Québec payaient des entreprises pour récupérer les fibres à recycler, c'est aujourd'hui l'inverse qui se produit. L'implantation de nombreux programmes de collecte sélective et la volonté de la population d'agir en harmonie avec l'environnement ont, en effet, contribué à accroître substantiellement le recyclage des déchets municipaux.

Le taux de participation des citoyens varie cependant beaucoup d'un endroit à l'autre, souvent au gré des campagnes de sensibilisation. En moyenne, de 40 à 50 % des vieux papiers et cartons consommés au Québec sont récupérés après utilisation, ces taux étant toujours plus élevés dans le secteur industrie-commerce-institutions (ICI) que dans le secteur résidentiel. Mais dès que les citoyens entendent moins parler de récupération, la participation baisse. Même avec une sensibilisation soutenue, le taux de récupération a tendance à plafonner lorsqu'un certain seuil est atteint.

Au Québec, c'est plus de deux millions de tonnes de fibres récupérées qui sont intégrées au 10 millions de tonnes produites par l'industrie des pâtes et papiers. Une partie importante de la production qui sort des usines papetières du Québec contient aujourd'hui des fibres désencrées. Ces dernières sont majoritairement intégrées au papier journal (69 %) destiné aux États-Unis où, dans certains États, les lois imposent l'intégration d'un certain pourcentage de fibres recyclées dans les journaux. Le reste de la pâte désencrée entre dans la composition de papiers tissés et, dans une moindre mesure, de papiers fins et de cartons couchés.

Les papetières et le désencrage au Québec

Société	Usine	Utilisation finale de la pâte	Capacité de désencrage (tm/an)
Abitibi-Consolidated	Alma	papier journal	45 000
Abitibi-Consolidated	Shawinigan	papier journal	87 000
Bowater	Gatineau	papier journal	185 000
Cascades	Breakeyville	papiers fins	55 000
Cascades	Candiac	papiers tissus	80 000
Cascades*	Cap-de-la-Madeleine	papier journal	125 000
Cascades	East Angus	cartons couchés	21 000
Cascades	Kingsey Falls	papiers tissus	116 000
Kruger	Bromptonville	papier journal	145 000
Papiers Scott	Crabtree	papiers tissus	109 000
Papiers Stadacona	Québec	papier journal	236 000
TOTAL			1 204 000

* Usine actuellement fermée

Source : *Pulp and Paper Canada. 2002 Annual Review*

Les papetières ont difficilement accès aux qualités et aux quantités de vieux papiers dont elles ont besoin. Elles se rabattent toujours autant sur les importations en provenance des États-Unis (50 %) et du reste du Canada (25 %). Il en découle des coûts de transport importants qui contribuent en partie à maintenir les prix du papier recyclé plus élevés que ceux du papier de fibres vierges, un élément qui oriente à coup sûr le choix du client. La popularité grandissante des papiers recyclés soulève cependant, à moyen terme, la question des approvisionnements en fibres secondaires. Même si le taux de la récupération des vieux papiers au Québec augmente, les papetières de la province seront toujours obligées de se tourner vers les marchés étrangers pour subvenir à leurs besoins. Elles sont ainsi vulnérables aux fluctuations des prix.

LA QUALITÉ DES FIBRES RÉCUPÉRÉES : UNE NÉCESSITÉ POUR L'INDUSTRIE

Pour diverses raisons, l'industrie papetière est aux prises avec une qualité de vieux papiers qui se dégrade sans cesse depuis quelques années. D'abord le nombre croissant de fois où les fibres sont soumises au recyclage affaiblissent la qualité des fibres. De plus, trop souvent, les citoyens qui participent de bon gré à la collecte sélective sont, en effet, invités à mettre dans un seul et même bac de récupération papiers, cartons, verre, plastiques et métaux. Le papier ainsi récupéré a de fortes chances d'être souillé et contaminé.

La qualité de la fibre récupérée se mesure à deux niveaux. D'une part, il est important de rappeler que les contaminants constituent la bête noire des usines qui recyclent les vieux papiers et cartons. Les papiers et les emballages souillés de nourriture ou de graisse et les corps étrangers tels les métaux, les plastiques et le verre, sont des contaminants qui contribuent à diminuer la qualité de la fibre secondaire et à nuire au bon fonctionnement des divers équipements utilisés dans les usines de pâtes et papiers. Enfin, les coûts additionnels engendrés par les bris d'équipements de nettoyage, leur usure excessive et l'augmentation du taux de rejets ont un impact économique important pour les recycleurs.

D'autre part, les divers grades de fibres récupérées ont des valeurs bien différentes sur le marché. Le papier blanc et le papier de bureau valent évidemment beaucoup plus cher que le papier mélangé généré dans les centres de tri. Ces derniers ont donc tout intérêt à effectuer le tri le plus fin possible, de façon à augmenter la valeur marchande de leurs produits et à répondre aux exigences qualitatives de leurs clients, soit des papetières.

L'instauration de cueillettes séparées, sélectives pour reprendre le terme utilisé, serait un moyen de régler ce problème. Le verre est certainement le contaminant dont les effets sont les plus néfastes du point de vue de l'industrie papetière. En effet, une fois broyé et même réduit en fines particules lors de la collecte, il devient très difficile, voire impossible, d'en faire le tri. En conséquence, il est impératif, pour l'industrie, qu'il soit récupéré séparément.

L'industrie reconnaît qu'il est souhaitable qu'une plus grande part des papiers et cartons utilisés au Québec soit récupérée. Cependant, le pêle-mêle actuel sur les tables roulantes des centres de tri oblige les employés à retirer de plus en plus de contaminants et leur laisse de moins en moins de temps pour trier adéquatement les papiers qui passent devant eux à raison de plusieurs tonnes à l'heure. La performance des centres de tri est donc également un élément déterminant dans l'atteinte des standards de qualité des papiers récupérés.

D'ailleurs, l'Association des recycleurs de papiers et cartons, dans ses énoncés de principes sur la certification des fournisseurs et sur la qualité du papier journal récupéré, note que selon une récente étude réalisée par l'American Forest and Paper Association (AF&PA) la collecte pêle-mêle produit de 66 à 100 % plus de rejets que la collecte séparée. Elle souligne également qu'elle appuie les augmentations de productivité réalisées dans le processus de collecte et de tri des matières recyclables. Toutefois, cet accroissement de la productivité ne doit pas se faire au détriment du respect des spécifications qualitatives établies. (énoncés en annexe).

Or, comme le mentionne le PMGMR, la mise à niveau de la collecte sélective porte-à-porte nécessitera un certain nombre de choix, dont la détermination de la méthode de collecte. Les décisions qui seront prises à cet égard, auront des impacts directs sur la qualité des fibres récupérées et donc sur leur valeur de revente à l'industrie du recyclage.

Les membres du CIFQ et de l'ARP recommandent que, lors des choix qui seront faits quant à la méthode de collecte, la qualité des fibres récupérées demeure au cœur des préoccupations des décideurs.

LE FINANCEMENT DU PMGMR

Dans son projet, la Communauté métropolitaine de Montréal réclame une modification législative de la *Loi 102* afin que l'industrie assume 100 % des coûts actuellement payés par les municipalités pour la collecte séparée des contenants, des emballages et des imprimés. Pour les membres du CIFQ et de l'ARP, une telle proposition est irrecevable. La *Loi 102*, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2002, reconnaît le principe de responsabilité partagée.

En établissant à 50 % des coûts nets de la collecte sélective le niveau de financement assuré par les entreprises visées et en leur reconnaissant le droit de participer au processus décisionnel, le gouvernement a établi un équilibre entre les responsabilités des consommateurs et celles des entreprises. De plus, la mise en place d'un système efficace de collecte sélective municipale est essentielle pour assurer le contrôle des coûts sans cesse croissants. Le financement partagé est déterminant dans l'atteinte de cet objectif. Finalement, l'appariement avec les règles établies en Ontario est également souhaitable, même si le fardeau financier pour les entreprises québécoises sera plus important en raison de la consigne de certains contenants.

Les membres des deux associations s'opposent donc vivement à la modification du mode de financement de la collecte sélective adoptée dans la Loi 102.

CONCLUSION

L'industrie québécoise des pâtes et papiers est la principale utilisatrice des matières ligneuses résiduelles récupérées par la collecte sélective municipale. Certaines papetières recyclent le papier et le carton depuis plus de 40 ans. Elles ont acquis une très grande expertise dans le domaine de la récupération et du recyclage. Les membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de l'Association des recycleurs de papiers et cartons sont préoccupés par certains aspects du PMGMR dont, notamment, la qualité des fibres récupérées. L'industrie des pâtes et papiers doit, en effet, pouvoir compter sur un approvisionnement soutenu en matières premières de qualité et ce, à un coût compétitif reflétant les conditions du marché.

Les membres des deux associations s'opposeront vigoureusement à toute révision du mode de répartition du partage des coûts de la collecte sélective municipale établie par le projet de loi 102. La proposition du PMGMR est particulièrement inopportune alors même que le projet de règlement n'est pas encore publié.

Annexe 1

ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS ET CARTONS (ARP)

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

ATLANTIC PACKAGING PRODUCTS LTD.

BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.

CASCADES INC.

DOMTAR INC.

KRUGER INC.

MINAS BASIN PULP AND POWER CO. LTD.

NORAMPAC INC.

PAPIERS STADACONA LTÉE

SMURFIT-STONE CONTAINER CORPORATION

SONOCO CANADA

TEMBEC INC.

Annexe 2

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ)

MEMBRES DU SECTEUR DES PÂTES ET PAPIERS

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.

CASCADES INC.

DOMTAR INC.

F.F. SOUCY INC.

FONDS SFK PÂTE

KRUGER INC.

PAPIER MASSON LTÉE

PAPIERS FRASER INC.

PAPIERS SCOTT LTÉE

PAPIERS STADACONA LTÉE

EMBALLAGES SMURFIT-STONE CANADA INC.

TEMBEC INC.

